

DOSSIER

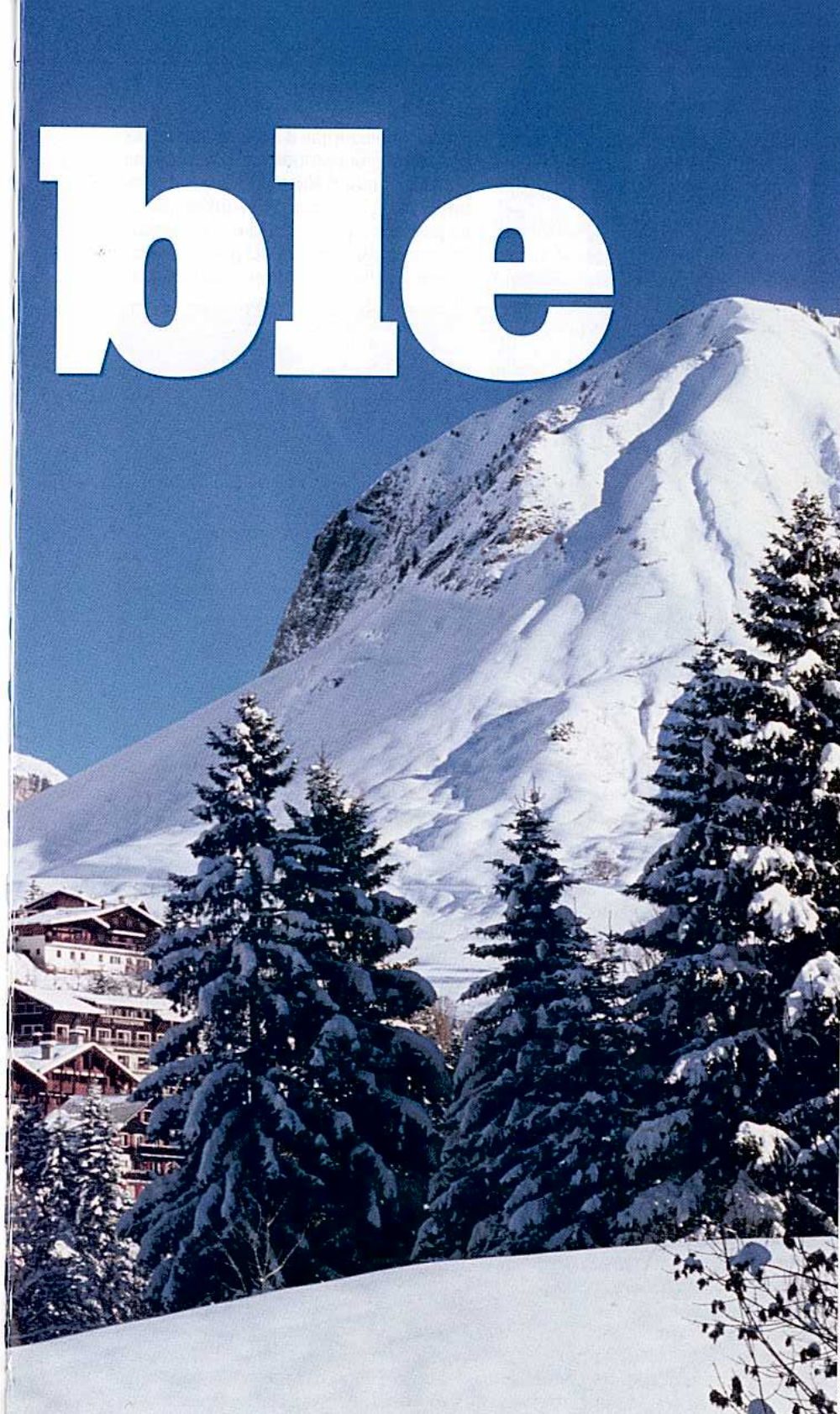
Grenno

Après l'engouement dû aux Jeux olympiques de 1968, les domaines skiables isérois ont suscité le désenchantement. Un récent plan de sauvetage, orchestré par le conseil général, devrait permettre à ces stations de remonter la pente... si elles bénéficient des subventions nécessaires

● Baptiste Grozeller, Marie Lesserteur, Yann Mongaburu et Nathanaëlle Stuhler

A qui profite l'

ble



or blanc ?

C'était l'euphorie. La ruée vers l'or blanc. L'Isère surfait sur la vague des Jeux olympiques de 1968. Grenoble se voulait « capitale des Alpes » et nombreuses sont les communes qui ont misé sur les sports d'hiver : stations nouvelles, investissements massifs dans l'immobilier, construction de remontées mécaniques, développement de la location et de la vente de matériel. Beaucoup trop peut-être... Car voilà, le ski isérois a mal vieilli : régression constante de l'enneigement – réchauffement de 2 degrés depuis quarante ans – dispersion géographique de petites stations, obsolescence du matériel... Le rêve en blanc, crédible dans les années 1960, a fait long feu. Le désenchantement lui succède.

L'Isère devait réagir, poussée par la concurrence de ses départements voisins, Savoie et Haute-Savoie, ainsi que par l'importance d'un secteur qui engendre près de 70 000 emplois directs et indirects.

En 2001, le conseil général se saisit du dossier, mais ce n'est que deux ans plus tard, en décembre 2003, qu'une réforme du système de subventions aux stations est arrêtée. Loin des politiques de compromis suivies en Savoie et en Haute-Savoie, on opte là pour le traitement de choc : hiérarchisation des sites de moyenne montagne en fonction de leur rentabilité et réorientation des subventions auparavant destinées aux petites stations, telles Saint-Honoré ou Rencurel, en faveur des plus grandes – les Sept-Laux, Villard-de-Lans. Raison avancée par le conseil général, présidé par le socialiste André Vallini : en finir avec le « saupoudrage financier ». « Une mort brutale », rétorque Joëlle Stanzer, maire (divers droite) de Rencurel, l'une des stations concernées, qui déplore le caractère abrupt de ce plan.

Les grands bénéficiaires en sont certainement les stations les plus fréquentées, telles l'Alpe-d'Huez ou, dans une moindre mesure, Chamrousse. Selon le conseil général, elles seules sont viables à long terme, concentrant les atouts de stations de dimension internationale : altitude suffisante pour un enneigement moins aléatoire, capacités d'hébergement, vaste domaine skiable. L'Alpe-d'Huez, par exemple, peut se prévaloir de 235 kilomètres de pistes. Vaste domaine s'il en est, il demeure toutefois bien inférieur aux géants savoyards et haut-savoyards. A titre de comparaison, le massif de Megève affiche 420 kilomètres de pistes. ●●●

... Prenant acte de ce handicap, le département décide de riposter sur un autre front. Les stations iséroises n'étant pas extensibles, c'est pour soutenir l'effort de modernisation et d'amélioration de l'offre que les aides publiques leur sont maintenues. On peut également imaginer qu'elles tireront profit du report de la clientèle en provenance des stations dont l'exploitation est sur le point d'être abandonnée.

Autre virage d'importance dans le secteur : d'une gestion traditionnelle, on est passé à une prise de contrôle progressive des stations par des sociétés privées, allant parfois jusqu'à la privatisation complète. La Société d'aménagement touristique de l'Alpe-d'Huez et des Grandes Rousses (Sata), détenue pour partie par des acteurs privés, est ainsi chargée de l'exploitation des remontées mécaniques et des pistes de sept communes.

Mais, surtout, un mastodonte du tourisme blanc, Transmontagne, il a fait son apparition en Isère. Créé en 1991 à l'initiative de capitaux entièrement privés, il a atteint en 2003 un chiffre d'affaires, toutes activités confondues, de 34 millions d'euros, contre 25 millions en 2001. Transmontagne assure la gestion des stations, de petite envergure pour la plupart, qu'elle rachète, parfois à 100 %, telle PraLoup (Alpes-de-Haute-Provence). Dans l'Isère, Chamrousse est désormais intégrée à son parc.

Parallèlement, un mouvement de rapprochement entre stations s'est accentué, palliant le désengagement croissant des pouvoirs publics. Ski France, présidé par Jacques Guillot – également maire de Chamrousse – fédère, par exemple, 102 stations de l'Hexagone. Dont une quinzaine seulement en Isère. Il faut dire que les critères d'entrée sont sélectifs : du nombre minimal de pistes aux cabinets médicaux obligatoires, tout est passé au crible. Seules les stations les plus grandes peuvent satisfaire à de telles exigences. Dans cette configuration, les petites structures apparaissent alors comme laissées pour compte. Les actions de Ski France s'étendent du lobbying aux campagnes de promotion des activités liées à la montagne – « La montagne, ça vous gagne », c'est eux.

Ultime avatar de la coopération entre stations, Nivalliance – qui s'inspire d'un premier projet, ministériel, le « fonds neige » – vise, lui, à mutualiser les risques induits par l'enneigement aléatoire. Tout adhérent traversant une saison difficile peut faire l'objet d'une indemnisation. Faut-il voir dans ce fonds de solidarité un

facteur supplémentaire du développement futur de ces stations, propre à les hisser au niveau de leurs concurrentes savoyardes ?

Si la remise à plat du système sourit aux plus grandes stations iséroises, d'autres en font nécessairement les frais. En par-

précis : faible niveau d'enneigement, parc locatif médiocre, manque de structures d'accueil pour enfants, politique de communication insuffisante... Autrement dit, on procède à une hiérarchisation des sites.

Autre problème soulevé par le rapport Dianeige : l'« atomisation » des sites en



ticulier, les petites stations du dimanche, appréciées par les familles, qui ont vu leur mort précipitée. Saint-Honoré est de celles-là (voir l'encadré page 7), victime de la classification nouvelle des stations iséroises. Selon les termes d'un rapport produit par le bureau d'études Dianeige pour le compte du conseil général et adopté par celui-ci en novembre 2003, ces stations sont désormais divisées en quatre groupes définis selon des critères

Isère. En l'occurrence, le regroupement des petites stations, par fusion de leurs domaines skiables, est impossible : le modèle des Portes du soleil (74) et des Trois Vallées (73) n'est pas transposable. Au total, 19 stations sont en danger : 11 d'entre elles, classées dans la catégorie « sites où le ski alpin ne peut être maintenu », sont promises à un arrêt total de l'activité neige ; dans les 8 autres, « le produit neige peut être maintenu de manière

3 QUESTIONS À... Eric Martin

Peut-on parler d'une chute de l'enneigement en Isère ?

► Globalement non. L'Isère aura toujours de la neige, au moins dans ses domaines de haute altitude, au-dessus de 2 000 mètres. De plus, il y a toujours eu des années sans neige. Cependant, la tendance générale est à la baisse. Nous parlons là à l'échelon de dizaines d'années, voire d'un siècle. Rien d'étonnant, avec un réchauffement climatique qui a progressé



Eric Martin, chercheur au Centre d'études de la neige.

de 2 degrés en quarante ans. Dans les années 1960, n'a-t-on pas développé trop de stations en moyenne montagne ?

► Je ne le crois pas. Personne ne pouvait alors pressentir le réchauffement à l'œuvre. Nous n'avons de données régulières que depuis 1964. Elles seules nous permettent de parler de réchauffement climatique. Et puis, les stations de montagne ont besoin de neige, mais pas tant que cela...

La neige artificielle suffirait-elle à endiguer le problème ?

► Les canons à neige peuvent y remédier. Mais jusqu'à quand ? Nous manquons d'études à ce sujet. ●

Propos recueillis par Y. M.

réduite ». Quant aux stations des autres catégories, elles resteront au régime actuel.

Ainsi, le plan prétend anticiper la fermeture inéluctable de ces (trop ?) fragiles structures. L'euthanasie plutôt que la mort naturelle. Une issue sévère pour des stations qui « voudraient pouvoir mourir tranquillement », selon l'expression de la maire de Rencurel, Joëlle Stanzer.

Que reste-t-il de la vocation sociale de ces sites familiaux ? De la possibilité donnée à tous de skier à moindre coût ? Gérard Vincent, maire de La Motte-d'Aveillans (1 250 mètres d'altitude), s'indigne : « Les petites stations forment presque gratuitement les futurs clients des grandes stations, constituant un échelon indispensable dans l'apprentissage de ce sport. » Les arguments des communes visées par la réforme ne sont pas sans fondement. Elles sont convaincues de répondre à une demande de proximité, d'offrir une forme d'authenticité



SKI FRANCE INTERNATIONAL/PASCAL LEBEAU

absente des grands ensembles : l'esprit « village de montagne », mis en avant par la commune de Sappey-en-Chartreuse. Faut-il croire, dans ce cas, à la disparition de ces hauts lieux du ski typiquement isérois ?

Il est encore trop tôt pour parler de catastrophe. En fait, les communes en question peuvent trouver leur salut ailleurs. C'est d'ailleurs une nécessité : trop d'emplois sont en jeu. De nouvelles voies sont à emprunter pour préserver le dynamisme rural. Le tourisme vert s'impose comme la solution : offre de randonnées, de VTT, de saut à l'élastique, de vol à voile, aménagement des lacs de montagne... La plupart des sites ont anticipé leur reconversion. Dès 2001, les villages, conscients des limites de leur activité ski, ont accéléré le développement de pratiques sportives estivales : « On ne

SAINT-HONORÉ Sauvée par les enchères

On arrive à Saint-Honoré 1500 par l'une de ces petites routes sinueuses de montagne. L'ambiance est lourde. Le

poids des regards, derrière les rideaux, pesant. L'arrivée d'un étranger alerte les habitants de cette communauté en vase clos, perdue au milieu de nulle part. Il faut dire que la station accumule les déboires.

Retour en arrière. En 1988, la liaison reliant Saint-Honoré à l'Alpe du Grand-Serre (55 kilomètres de pistes) est achevée. Mais, quatre ans plus tard, un audacieux chantier immobilier – 1 370 lits – est interrompu lorsque le promoteur se trouve en cessation de paiements. Les immeubles inachevés sont restés en l'état, livrés au pillage et au squat. Image de désolation. Seules deux résidences sont habitées. Un habitant témoigne : « Après la fermeture de la mine, on a voulu remplacer l'or noir par l'or blanc... L'endroit bénéficie d'une vue impre-



Dominique Guillot, maire de Saint-Honoré.

nable, il y a vraiment un potentiel. Quelle tristesse ! » Le site est à vendre. Mais la banque, qui avait prêté 13,87 millions d'euros, y faisait obstacle. Le maire, Dominique Guillot, est amoureux de sa région. C'est un enfant du pays. Comme nombre de ses administrés, il persiste à croire en la viabilité de la station. « L'arrivée d'un promoteur entraînera celle d'un exploitant », croit-il. L'exploitation des

remontées mécaniques est confiée à une régie communale, mais Dominique Guillot souhaiterait qu'un gestionnaire privé prenne le relais. « C'est une affaire de professionnels », assure-t-il. Cependant, les professionnels se laissent désirer. A l'image de la Sata, qui a repris la gestion du Grand-Serre, auquel Saint-Honoré est rattachée, sans s'engager de la station fantôme. Le 13 janvier dernier, à la suite d'une décision du tribunal de grande instance de Grenoble,

Saint-Honoré a finalement été vendue aux enchères à une société parisienne. Prix : 1 620 000 euros. Le maire se reprend à espérer. Il voit Saint-Honoré prête à remonter la pente. Une pente sans doute plus abrupte que prévu, étant donné le coup d'arrêt aux subventions du conseil général. ●

B.G., M.L., Y.M. et N.S.

pouvait pas compter que sur la neige », confie Frédérique Puissat, maire (sans étiquette) de Château-Bernard, commune abritant la station du col de l'Arzelier.

Les plus gros efforts restent cependant à fournir. Les investissements à endosser sont lourds. Afin qu'elles n'aient pas à en supporter tout le poids, les communes les plus volontaristes se verront accorder des aides du conseil général. Ce dernier, soucieux de maintenir un certain équilibre sur son territoire, a fait le choix d'une démarche personnalisée, via des « contrats d'objectifs » : fruit d'une concertation entre département et commune, l'octroi d'une aide est éventuellement validé par le conseil général après diagnostic de la situation.

Étalé sur dix ans, ce plan est renégociable à intervalles réguliers – trois ans, puis cinq ans. Le suivi des investissements et l'analyse des résultats se feront collégialement. Avec l'espoir, à terme, de « ne plus être sous perfusion », explique la municipalité de Sappey-en-Chartreuse. Et, assurément, de ne pas répéter les erreurs des années 1960. D'où l'invitation à « prendre leur destin en main » lancée par la maire de Château-Bernard à ses conci-

toyens. Destin qu'elle situerait plutôt du côté du contrat d'objectifs que dans une activité neige condamnée. Les autres petites stations iséroises sauront-elles partager son enthousiasme ?

Des incertitudes subsistent. Sur les effets escomptés d'une telle politique. Sur l'avenir des communes amputées des revenus tirés de la manne blanche. Sur leurs aptitudes réelles à négocier le virage du tourisme vert et sur ce qui le conditionne : l'engouement des Isérois pour les nouvelles activités qu'il propose. Sur le potentiel de croissance des stations favorisées par la refonte du système et sur leur pouvoir d'attraction de la clientèle que libérera la fermeture des petites stations. Mais là où le doute culmine, c'est certainement sur la capacité du département à riposter à la concurrence de ses voisins. Manifestement, il s'en donne les moyens, en optant pour cette politique à la fois douloureuse et audacieuse, avec les risques afférents...

Sur la bonne pente, le ski isérois ? Espérons-le. La neige en Isère, c'est tout de même plus de 610 millions d'euros de recettes annuelles... ●

B. G., M. L., Y. M. et N. S.